Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260707-D07072026149DE-DE

CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

VILLE DE CHÂTEAUBOURG – DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le sept juillet deux mille vingt-six,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de CHÂTEAUBOURG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison pour Tous, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Teddy RÉGNIER, Maire de Châteaubourg.

Date de convocation du CONSEIL MUNICIPAL : 1er juillet 2026.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs AVERLAND-SCHMITT Christelle, BRIENS Stéphanie, CADIEU Jean-Paul, CHARPENTIER Olivier, CHOUBRAC Damien, COLOMBEAU Estelle, DAVID Bertrand, de la VERGNE Aude, DESBLÉS Hubert, GUÉNY Cyril, GUÉRIN Florence, HANNOUCHE Lise, LE BALC'H Hubert, LEBOUC Nelly, PERCHAIS Éric, PICOT Sonia, POULAIN-JAMILLOUX Mélanie, QUIVIGER Éric, RAULT Mathilde, ROUSSELOT Alain, SAVOYE Frédérique, STEPHAN Aurore.

ABSENTS EXCUSÉS : Madame BODIN Lucie, Monsieur DROUILLÉ Jérémie, Monsieur DUPUIS Arnaud (procuration à Monsieur DESBLÉS Hubert), Madame KERMARREC Sarah (procuration à Monsieur RÉGNIER Teddy), Monsieur LAUGERAT Lilian (procuration à Monsieur CHARPENTIER Olivier), Monsieur PÉTIGNY Patrick (procuration à Monsieur QUIVIGER Éric).

SECRÉTAIRE : Madame AVERLAND-SCHMITT Christelle.

Nombre de Conseillers :
. en exercice : 29
. présent(s) ou représenté(s) : 27
. absent(s) et non représenté(s) : 2

OBJET : SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE

Demande d'avis sur la refonte de ce schéma

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260707-D07072026149DE-DE

Délibération N°2026/149 du Conseil Municipal du 7 juillet 2026
Publiée le 10 juillet 2026

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE (SDAHGV)

Demande d'avis sur la refonte de ce schéma

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral du *1er juillet 2025* portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de « Vitré Communauté » ;

VU l'article 1er-III de la loi n°2000-14 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

CONSIDÉRANT le courrier adressé par les pilotes du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV) le *3 mars 2026*, faisant part de la nécessité de relancer une procédure de consultation dans le cadre de la révision du SDAHGV pour des considérations de sécurité juridique ;

CONSIDÉRANT que les communes et EPCI concernées doivent émettre un avis sur le projet du nouveau Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV) (2026-2032/Cf annexe) avant le *31 juillet prochain* ;

CONSIDÉRANT l'étude d'opportunité menée sur le territoire de Vitré Communauté par le *Groupement d'Intérêt Public Accueil des Gens du Voyage d'Ille-et-Vilaine (*GIP AGV35) au cours de l'année 2024, restituée lors du Copil du *21 mars 2024* ;

CONSIDÉRANT que la démarche de révision du schéma s'est construite en trois étapes :

- une phase 1 d'évaluation et d'analyse, restituée lors de la Commission départementale consultative des gens du voyage du *5 décembre 2024* ;
- une phase 2 de préconisations et de propositions de pistes d'orientations et d'actions, ouverte suite à la visite des équipements organisée le *24 février 2025* en présence des représentants des pilotes du schéma (*État et Conseil départemental*) et de Vitré Communauté ;
- une phase 3 de concertation politique ;

L'évaluation du précédent schéma a mis en évidence des évolutions importantes des modes de vie, avec notamment un ancrage territorial plus marqué de certaines familles et des tensions persistantes sur les capacités d'accueil. Les aires permanentes d'accueil, aujourd'hui très fortement occupées, connaissent une rotation limitée et un vieillissement des équipements. Le développement d'une offre d'habitat adaptée demeure par ailleurs un enjeu structurant pour répondre aux besoins identifiés et favoriser des parcours résidentiels plus sécurisés, en lien avec la scolarisation, le vieillissement et l'insertion professionnelle.

CONSIDÉRANT les échanges tenus lors des journées de concertation organisées les *17 mars et 10 juin 2025*, auxquelles Vitré Communauté a participé ;

…/…

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260707-D070720261 49DE-DE

CONSIDÉRANT que les enjeux identifiés dans la fiche territoriale relative à Vitré Communauté sont les suivants :

- apporter une réponse adaptée à la sédentarité des familles pour ne pas détourner les aires de leur vocation de passage,
- poursuivre l'entretien des aires,
- travailler à une réponse aux stationnements diffus sur le Sud de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), en retenant le principe de privilégier la médiation au cas par cas, après diagnostic de la situation, plutôt que de réaliser un terrain dédié à cet usage,
- accompagner la transformation de l'aire d'accueil de Val d'Izé en solution d'habitat diversifié (*terrain aménagé*),
- proposer de l'offre légale d'ancrage, en réalisant notamment une étude plus précise des terrains privés appartenant à des voyageurs (*conformes ou non aux règles d'urbanisme*) pour ensuite définir des actions d'appui aux communes ;

CONSIDÉRANT que les objectifs prioritaires retenus dans le cadre du nouveau SDAHGV (2026-2032) sont les suivants :

- créer à Vitré une aire de grand passage de 5 000 m^2 pour un usage en saison estivale et un terrain familial locatif ;
- transformer l'aire d'accueil de Châteaubourg en un terrain aménagé,
- contribuer à l'amélioration des conditions de vie sur l'aire d'accueil d'Étrelles,
- transformer l'aire d'accueil de Val d'Izé en un terrain aménagé,
- poursuivre le principe de privilégier la médiation, au cas par cas, en cas de stationnement illicite sur le Sud de l'EPCI ;
- dynamiser et coordonner les projets sociaux ;
- participer à la gouvernance et au suivi du schéma ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération, décide à l'unanimité :

1°) D'ÉMETTRE un avis favorable au projet de Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage en Ille-et-Vilaine 2026-2032 ;

2°) D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE PUBLIQUE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
POUR COPIE CONFORME.

LE MAIRE,

MAIRIE DE CHATEAUBOURG (35)

Teddy RÉGNIER

La Secrétaire de séance,
Christelle AVERLAND-SCHMITT

Nombre d'élus présents ou représentés : 27	Pour : 27	Contre : 0	Abstentions : 0	Ne participe(nt) pas au vote : 0